

**Arrêté n°2021-05
RELATIF AUX CANDIDATURES
Sénat académique
A distance par voie électronique
Collèges des personnels
Collège des usagers**

Vu le Code de l'Éducation notamment ses articles L718-7 à L 718-15 ;
Vu l'ordonnance no 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, notamment ses articles 2 et 16 ;
Vu l'ordonnance n°2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives ;
Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
Vu la délibération n°2019-53 du 25 avril 2019 de la CNIL portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via Internet ;
Vu le décret 2020-1811 du 30 décembre 2020 portant création de la communauté d'universités et établissements COMUE expérimentale Angers-Le Mans ;
Vu l'arrêté n° 2021-DESUP/035 du 5 janvier 2021 portant nomination de Monsieur Didier Le Gall, professeur des universités, en qualité d'administrateur provisoire de la COMUE expérimentale Angers-Le Mans à compter du 01 janvier 2021 ;
Vu le règlement intérieur de la COMUE expérimentale Angers-Le Mans adopté par le CA le 4 février 2021 ;
Vu l'arrêté n° 2021-01 relatif au cadrage des élections par voie électronique à distance ;
Vu le comité électoral consultatif de la COMUE expérimentale Angers-Le Mans en date du 24 mars 2021
Vu l'arrêté N° 2021-03 relatif à l'organisation des élections au Sénat académique, à distance par voie électronique des personnels et des usagers
Vu le comité électoral consultatif de la COMUE expérimentale Angers-Le Mans en date du 6 avril 2021

**L'administrateur provisoire
ARRETE :**

Article 1 : Sénat académique-candidats de l'Université d'Angers

Sont candidats de l'Université d'Angers aux élections au Sénat académique:

COLLEGE 1

- Liste présentée par « construisons ensemble la COMUE »

Mathieu EVEILLARD (santé)
Claudine LANDES (ST)

Didier BOISSON (LLSH)
Gaëlle PANTIN-SOHIER (DEG)
Philippe ALLAIN (LLSH)

COLLEGE 2

- Liste présentée par « construisons ensemble la COMUE »

David CANEVET (ST)
Martine LONG (DEG)
Bruno DAUCE (DEG)
Sabine MALLET (Santé)
Jean-Michel YVARD (LLSH)

- Liste présentée par « Pour une COMUE humaine et éthique »

David RULENCE (sciences)
Valérie BARBE-BOUDART (LLSH)
Emmanuel GRATTON (LLSH)
Sophie LAMBERT-WIBER (DEG)

COLLEGE 3 - USAGERS

-Liste présentée par « Bouge ta COMUE avec la Fé2A » :

Robin LABOURET (LLSH)
Carole NAUDIN (DEG)
Mathieu PICHON (STT)
Coraline GARNIER(LLSH)
Kevin RAVENEL (Santé) Doctorant
Carla ROSSI (Santé)
Célestin MARCHAND (ST)

COLLEGE 4 - Personnel BIATSS

- Liste présentée par « construisons ensemble la COMUE »

Magali ALLAIN
Dimitri BREARD
Virginie GRIMAUD

Article 2 : Sénat académique -candidats de Le Mans Université

COLLEGE 1

Liste présentée par « LMU 2024 »

François LAURENT (LLSH)
Eliane ELMALEH (LLSH)
Sébastien GEORGE (technologique)
Anne-Sophie CASTANET (technologique)
Alexandre BROUSTE (Sciences)

COLLEGE 2

Liste présentée par « LMU 2024 »

Nathalie CAMELIN (Sciences)
Eric BIDET (DEG)
Virginie MIMOUNI (technologique)
Nourdin YAALOUBI (technologique)
Caroline JULLIOT (LLSH)

COLLEGE 3 - USAGERS

Liste présentée par « Bouge ta COMUE avec l'AFJEM »

Lucas CHESNOT (DEG)
Manel RAHBI (ST) Doctorant
Thomas Le MENER (DEG)
Cécile SAIVET (ST)
David GRELEAU (LLSH)
Myriam ESNAULT (LLSH)
Sullivan SORIN (ST)
Marine MERCIER (DEG)

COLLEGE 4 - Personnel BIATSS

Aucune liste n'a été déposée.

Fait à Angers, le 6 avril 2021
L'administrateur provisoire
Didier Le Gall
Signé et mis en ligne le 6 avril 2021